

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des Deux Buëch

Séance du : 16 décembre 2008

Convocation du : 9 décembre 2008.

Objet : *Convention d'occupation de bureaux Pôle d'Excellence Rurale.*

L'an deux mille huit, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairie de Veynes, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Pelloux.

Étaient présents : R.Fournel, F.Reynaud, M. Barthélémy, R. Uzes, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J-F. Carré, M. Chautant, J.-C. Salles, G. Garcin, J-L. Pelloux, P. Aubin

Étaient excusés : Claudette Mézière, Joëlle Bernard, Fabrice Roux
Martine Barbet remplacée par Fabien Gascard

Le Président Michel Mescle invite Jean-Claude Salles à présenter le sujet.

Le Vice-Président chargé du développement économique rappelle aux conseillers la création de bureaux sur la Z.A. du Boutariq, dans le dispositif PER.

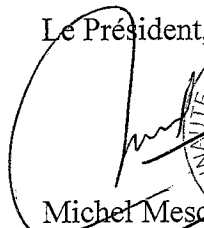
Une entreprise de transport de bois serait intéressée par la location du chalet administratif qui abrite ces bureaux.

Le montant du loyer demandé (bureaux et terrain) s'élève à 550 €/mois et la mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation précaire, d'une durée de 24 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus, autorise le Président à signer la convention correspondante.

Votants = 17
Pour = 17
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle
